Commune de Bernex

Fiche descriptive des conditions et moyens mis en œuvre dans la collaboration entre la mairie de Bernex et les associations communales en vue de l'organisation de manifestations

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa politique sociale de proximité, la mairie de Bernex encourage toutes les initiatives de quartier pouvant favoriser la rencontre des habitants dans un esprit convivial et intergénérationnel. Ces projets doivent permettre le développement d'une vie de quartier ou de village, dans laquelle des actes quotidiens tels que la rencontre, la connaissance et l'intérêt pour son voisin, ainsi que l'entraide citoyenne, peuvent renforcer l'identité de chaque Bernésien.

Dans le cadre de ces projets, la mairie peut offrir un soutien tant en termes d'informations et de conseils (légal, sécurité, autorisations, prévention, …), que de logistique (matériel de fête : bancs, tables, vaubans, déchetterie, …).

COLLABORATION MAIRIE-ORGANISATEURS

- La mairie invite tout organisateur de manifestation, quelle que soit sa taille, à la contacter pour l'informer de son projet, cela idéalement 6 à 8 mois à l'avance.

  Contact pour les fêtes de quartier, de proximité ou à caractère social
  - Service social et jeunesse - 022.850.92.46 – p.renlund@bernex.ch

  Contact pour les événements à caractère culturel/artistique
  - Service culture&communication - 022.850.92.40 – e.vidal@bernex.ch

  Contact pour toute autre manifestation
  - Police municipale - 022.850.92.04 – policemunicipale@bernex.ch

- Afin que votre manifestation se déroule de manière optimale, la commune a répertorié les différents points, listés dans le chapitre suivant, qui devront impérativement être abordés et traités par les organisateurs en concertation avec les services communaux compétents.
- Chaque projet étant analysé spécifiquement, les subventions financières et en nature sont accordées au cas par cas et lorsque la situation le justifie.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Tous les aspects suivants doivent impérativement être traités et gérés par l'équipe d'organisation de la manifestation. Ils doivent être étudiés et préparés par les organisateurs avant de prendre contact avec la mairie.

- Planification de la manifestation :

  Organisation d'une séance à la mairie 6 à 8 mois avant la date prévue.

- Choix de la date de la manifestation :

  Choix judicieux de la date, au regard du calendrier des manifestations communales ; l'association et la mairie doivent pouvoir prendre une décision commune.

Choix des horaires de la manifestation.

- Logistique :

Evaluation de vos besoins en termes de matériel (tables, vaubans, bancs, ...)

- Sécurité :

Evaluation des besoins en termes de sécurité

- ✓ équipe des Agents de Police Municipale (APM)
- ✓ sécurité privée

- Prévention :

Evaluation et détermination des besoins en termes de

- ✓ Prévention jeunesse : demande auprès de l'équipe des travailleurs sociaux hors murs de la FASe selon les besoins.
- ✓ Prévention médicale : demande d'intervention des samaritains selon les besoins.

- Autorisations administratives:

Suite à la séance avec la mairie, l'organisateur devra faire certaines démarches, notamment :

- ✓ Demande d'autorisation de manifestation via le guichet du service du commerce de l'Etat
- ✓ Demande de samaritains (si nécessaire)
- ✓ Demande de sécurité privée (si nécessaire)

- Tri des déchets :

- ✓ L'utilisation de verres réutilisables et de vaisselle réutilisable est obligatoire (cf. mode d'emploi).
- ✓ Engagement d'équipes tournantes, éventuellement de « Jobs Jeunes » (rétribués CHF 17.--/h). Les déchets doivent être triés et amenés dans les points de récupération.

- Communication :

Les organisateurs sont responsables de la communication de leur événement :

- ✓ Création et diffusion de flyers, affiches, ...
- ✓ Rédaction et diffusion de communiqué de presse
- ✓ Banderoles : demande d'autorisation d'installation sur le domaine public auprès des APM (Police municipale) minimum 1 mois à l'avance. Selon les disponibilités.

Moyens mis à disposition par la commune :

- ✓ Journal communal « InfosBernex » : la page vie associative est réservée aux actualités et manifestations émanant d'associations ou de groupements bénévoles qui animent la vie villageoise.
  Planning des délais rédactionnels de l'année sur demande. Les textes sont à fournir selon le planning à e.vidal@bernex.ch.
- ✓ Site internet communal : la rubrique agenda communal permet aux associations ou groupements bénévoles reconnus de publier leurs manifestations. Les organisateurs peuvent publier de façon autonome en cliquant sur la rubrique « Annoncez vos événements » de la page d'accueil (colonne de droite). Il suffit ensuite de se créer un compte.

- <u>Directives :</u>
  - ✓ Alcool

  Affichage obligatoire aux stands de boissons des âges légaux pour la vente d'alcool (affichette type FEGPA)
  - ✓ Barbecue à GAZ (gaz liquéfié)

En cas d'usage d'un barbecue à gaz, le détenteur doit procéder au contrôle de son matériel auprès des personnes agréées. Se référer à la marche à suivre.

- <u>Rangement de la fête et propreté :</u>

L'équipe d'organisation est garante du rangement et du nettoyage des espaces publics qui auront été occupés ; par respect pour la voirie et le voisinage, il est important que les alentours de la fête soient également pris en compte (nettoyés).

- <u>Recommandations</u>
  - ✓ Distribution d'une lettre aux riverains afin de les informer des nuisances que la manifestation pourra occasionner ; 2 semaines avant l'événement.
  - ✓ Organisation d'au moins 2 séances formelles de coordination en collaboration avec les partenaires communaux (Voirie, APM, TSHM, …), ainsi qu'une brève séance de débriefing (enseignements pour une prochaine édition).